Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1992) Heft: 40-41

Artikel: Un cliché dépassé

Autor: Mudry, Yvan

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848106

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

une politique de développement à long terme respectueuse de la société et de l'environnement. "Dans les années à venir, tout le monde pourra ainsi voir si la société a menti", commente-t-on au Centre-Info. Autre bon point, la rapidité avec laquelle Ciba réagit lorsqu'elle commet un faux pas : après la livraison en 1990 d'un insecticide contenant du DDT à un pays d'Afrique par exemple. La firme a aussi créé un "fonds à risque" destiné au financement de projets économiquement incertains mais utiles au tiers monde, un tiersmonde auguel elle livre par ailleurs des médicaments de base à des prix avantageux.

Dangereux pesticides

L'étude du Centre-Info ne cache pas certaines zones d'ombre de Ciba. L'entreprise commercialise des produits controversés, des pesticides surtout, contenant des substances qualifiées de "sales" comme le parathion. Le peu de démocratie interne est aussi noté, de même que l'absence presque totale de femmes à la tête de l'entreprise. Ciba est active dans des domaines controversés comme l'expérimentation animale et la technologie génétique ; elle a soutenu des groupes politiques luttant contre l'écologie. Pour Giovannini reste un grand point d'interrogation: "Ciba sera-t-elle en mesure de tenir les promesses de "Vision 2000"?

Besoin d'information

Après Ciba, d'autres rapports sur les grandes sociétés suisses devraient suivre. Giovannini a confiance: "En Suisse allemande, les fonds de pension sont très intéressés par notre travail." La création de "comptes écologiques", notamment par les banques cantonales de Bâlecampagne, Zoug et Zurich, prouve que des particuliers souhaitent aussi un placement plus "responsable" de leur argent. Le plus dur pour le Centre-Info, ce sera d'obtenir des renseignements sur les entreprises. Toutes ne sont pas aussi ouvertes que la firme bâloise.

vaient

Un click

Tous les coups contre la nature ne sont plus permis en Valais. Et l'image d'un canton où écologistes et milieux économiques seraient incapables de s'entendre est dépassée. A quelques bruyantes exceptions près, l'heure est à la concertation. Les entrepreneurs commencent à intégrer la protection de la nature dans

leurs plans. Et, pour

le soulagement des

eux accords entre défenseurs de la nature et industriels montrent le changement de tendance. En février, le WWF et Ciba-Geigy trou-

par Yvan Mudry / BRRI

une entente aux termes de laquelle la firme, désireuse de construire un four d'incinération de produits chimiques à Monthey, s'engageait à respecter des normes sévères en matière de protection de l'air. Et le mois dernier, à Martigny, une entreprise de matériaux (Marti SA), contre laquelle s'était battue la Société pour la Protection de l'Environnement (SPE), signait une convention avec elle. Marti SA re-

connaissait le bienfondé des oppositions de la SPE à un projet de

Verts, les autorités veillent.

Valais. Quand la nature, le tourisme et l'industrie doivent vivre côte à côte. Montage photo : Christophe Meier

e l'environnement

é dépassé

construction

L'Etat plus vigilant

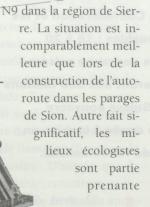
"Cela prouve la fausseté du mythe qui identifie, pour le cas du Valais, environnement et dialogue de sourds", commente René Longet, ancien Conseiller National et responsable romand de la SPE. Il ajoute: "L'heure n'est plus au rejet par principe des propositions écologistes. Les Valaisans, pragmatiques, ont compris qu'il faut tenir compte de l'environnement". Un chiffre témoigne de l'évolution. Raphaël Dallèves, avocat et membre du comité du WWF: "Au milieu des années 80, le WWF faisait deux recours par mois, aujourd'hui, deux par année".

L'avocat impute le change-

ment à la nouvelle attitude des autorités, plus soucieuses de l'application des lois : "Nous avons eu des conflits très durs. Beaucoup pensaient que les lois sur la protection de l'environnement étaient bonnes pour le reste de la Suisse. Mais nous avons gagné quasiment tous nos procès. Aujourd'hui, nous en retirons les fruits. Il arrive même que l'Etat soit plus exigeant que nous."

Autour de la table

Le dialogue avec les écologistes est noué, confirme François Veuthey, du Service cantonal de la protection de l'environnement. Premier exemple, des représentants des milieux écologistes sont désormais associés aux discussions sur le chantier de la



du Forum des déchets, réunissant collectivités, industriels et artisans.

Pour expliquer la baisse du nombre de litiges, François Veuthey renvoie l'ascenseur aux promoteurs et aux industriels: "Ils ont commencé à intégrer des critères environnementaux dans l'élaboration de leurs projets." Les demandes d'extension des domaines skiables et les corrections des cours d'eau peu respectueuses de l'environnement sont beaucoup moins nombreuses que par le passé. Même en matière de création de terrains de golf, un sujet pourtant particulièrement sensible, un accord a pu être trouvé dans la plaine pour le projet de "La Brèche".

Problème d'image

La diminution du nombre de conflits est peut-être due en partie au ralentissement économique, ou à un recentrage de l'activité du WWF sur les "grandes affaires". La peur d'un recours joue à coup sûr son rôle. Mais le résultat est là : dix ans après la création d'une section du WWF en Valais, une majorité d'entreprises et de collectivités publiques respectent les lois et ordonnances protégeant l'environnement.

Sur un point, les écologistes n'ont pourtant pas encore gagné: leur image reste toujours aussi mauvaise dans de larges milieux. Le passage à tabac de Pascal Ruedin, secrétaire du WWF cantonal, en février de l'année dernière, n'a pas converti les coeurs. Et les quelques batailles en cours ne sont pas là pour rassurer une opinion publique qui reste réservée. Les résultats de la votation sur la protection des

eaux viennent de le rappeler, même s'ils sont davantage à mettre sur le compte de l'importance économique exceptionnelle de l'eau et des barrages pour le Valais.

Des couacs

La diminution du nombre de

conflits dans le domaine de la protection de l'environnement ne signifie pas leur suppression. En ce début d'année, deux dossiers ont défrayé la chronique : Cleuson-Dixence et Orgamol. A la mi-avril, la proposition d'un marché déroutant au WWF par la société Energie de l'Ouest Suisse ne faisait pas bouger d'un iota les deux parties opposées dans le cadre du projet hydroélectrique Cleuson-Dixence. Le même mois, la SPE dénonçait les méthodes utilisées par Orgamol, une société d'Evionnaz, pour faire taire les opposants à la construction d'une halle. René Longet commente : "C'est comme s'il y avait deux types d'industriels. Certains se croient patrons de droit divin. Mais d'autres ont compris qu'ils n'ont rien à gagner à chercher l'affrontement." Raphaël Dallèves met en évidence de son côté un dernier point noir : l'aménagement du territoire. L'avocat explique : "En Valais, les zones à bâtir sont surdimensionnées. Et chaque année s'élèvent des centaines de constructions illégales. Jusqu'ici, nous n'avons pas réussi à en faire démolir une seule." ■

